

Sécurité de la vieillesse—Loi

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre.

M. Lang: Il n'aurait rien fait pour calmer la psychose inflationniste.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-St. James.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais savoir comment le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) peut s'opposer aujourd'hui à l'application du programme des 6 et 5 p. 100 aux pensions des personnes âgées vu que lui-même et son parti ont appuyé cette politique quand elle a été présentée à la Chambre sous forme d'une mesure législative. Ne se rendait-il pas compte de ce que cette mesure signifiait? Je sais qu'il a dit qu'il avait appuyé la mesure relative au programme des 6 et 5 p. 100 parce qu'il voulait qu'on réduise le traitement des députés. Dans ce cas, pourquoi lui-même et son parti s'étaient-ils prononcés en faveur d'une augmentation des traitements des députés?

M. Hawkes: Monsieur le Président, je veux bien expliquer au député pourquoi j'avais appuyé la mesure tendant à augmenter les traitements des députés et je lui répéterai à cet égard ce que je dis aux habitants de ma circonscription: «Si vous êtes satisfaits de vos représentants et du travail qu'ils accomplissent, vous les payez assez; si vous êtes mécontents, c'est peut-être parce qu'il y a un problème.»

Le député a soulevé une question intéressante. J'imagine que c'est l'une des choses qui nous distingue du Nouveau parti démocratique. Les députés de mon parti ont l'habitude de lire les mesures législatives. Quand le gouvernement a présenté son programme des 6 et 5 p. 100, nous savions qu'il ne pouvait rien faire pour l'appliquer aux pensions, aux allocations familiales ou aux prestations de retraite sans présenter des mesures distinctes à cet égard. Nous savions aussi que nous aurions à ce moment-là l'occasion de voter, de lutter et de faire de l'obstruction. Les députés néo-démocrates nous rebattent les oreilles en disant qu'ils n'aiment pas ces mesures, mais le public canadien devrait examiner ce qui s'est passé au comité et à la Chambre. Où sont les motions du NPD qui visent à faire de l'obstruction, à retarder l'adoption des mesures, à les modifier ou à améliorer la situation? Ils ne présentent pas de motions de procédure. Ils ne provoquent pas de votes à la Chambre. Ils ne sont pas tellement habiles à faire de l'obstruction systématique. Ils disent une chose et en font une autre.

Je suis fier de la façon dont mon parti a appuyé certains éléments du programme des 6 et 5 p. 100, notamment la réduction des traitements des députés, ce qui était un geste symbolique. Je suis fier de la façon dont nous nous sommes opposés à certains aspects du programme des 6 et 5 p. 100, notamment celui qui est à l'étude aujourd'hui. J'exhorte tous les députés à s'opposer à cette mesure. C'est ainsi que nous abordons les problèmes concrets, non pas en nous contentant de belles paroles, mais en proposant des solutions concrètes.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Calgary-Ouest pourquoi, après avoir prouvé à la Chambre qu'il avait suffisamment de députés pour bloquer la mesure relative à l'industrie pétrolière, le parti conservateur ne peut pas faire la même chose pour une mesure qui touchera toutes les personnes âgées du Canada?

M. Hawkes: Monsieur le Président, je reviens encore une fois au même principe. Les néo-démocrates auraient dû lire la mesure législative qui a donné lieu à l'incident du timbre. Nous

ne nous opposons pas au contenu des bills en question. Nous luttons pour la démocratie et pour manifester notre opposition à l'appui fourni auparavant par le NPD à un gouvernement autocratique qui considère la Chambre comme inutile. Le groupe d'en face a illégalement réduit les versements aux familles canadiennes sans l'approbation du Parlement, du député lui-même et d'un seul d'entre nous à la Chambre. Il a agi de façon arbitraire. Il était prêt à faire fi du Parlement en présentant le bill omnibus sur l'énergie. Nous avons lutté à la Chambre pour protéger la démocratie. Si le député avait lu le bill omnibus en entier, il le comprendrait. Il est d'ailleurs temps qu'il le fasse.

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Il a parlé d'un principe. S'il croit à ce principe, pourquoi son parti n'a-t-il pas compris un autre principe, celui des négociations collectives libres? Bon nombre des travailleurs visés par le bill C-124 sont mal rémunérés. Ce bill visait notamment des femmes célibataires qui reçoivent un traitement très faible. Il a parlé des traitements des députés, mais ne sait-il pas que, dans Kootenay-Est-Revelstoke, le salaire d'un bon nombre de cheminots et de journaliers est bien inférieur au traitement d'autres travailleurs et qu'en appuyant le bill, son parti a annulé les contrats de travailleurs avec des enfants, qui ont besoin de leur salaire? Cette mesure allait à l'encontre du principe des négociations collectives libres puisqu'elle résiliait des contrats que le gouvernement et certaines sociétés avaient conclus avec leurs employés.

M. Hawkes: Monsieur le Président, nous commençons à nous éloigner beaucoup du sujet, mais je répondrai volontiers au député. Le public canadien et les syndicats devraient examiner ce que nous avons fait au comité, les motions que nous avons présentées pour rétablir les négociations collectives et le succès que nous avons eu. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous désirions, mais le bill a été modifié pour rétablir certains des droits des travailleurs, mais ce n'était pas grâce au travail du NPD et certainement pas non plus grâce au travail des députés d'en face.

Notre parti propose des solutions concrètes. Nous avons obtenu des changements concrets, même si nous n'avons pas eu gain de cause sur toute la ligne et si nous n'avons pas pu faire tout ce que nous aurions voulu. Nous avons obtenu des changements tandis que le NPD s'est contenté d'en parler.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, encore une fois, je manifeste ma ferme opposition au bill C-131 étant donné ses graves conséquences pour toutes les personnes âgées et aussi à cause de son principe même, c'est-à-dire l'érosion du principe de l'universalité des programmes sociaux. A mon avis, c'est là un droit fondamental pour tous les Canadiens.

C'est la troisième fois qu'un bon nombre de mes collègues et moi-même tenons à dénoncer cette mesure. Nous croyons même qu'il faut le faire avec force. Même si nous les néo-démocrates ne sommes pas très nombreux, nous en sommes tellement convaincus que nous voulons faire en sorte que l'obstruction dure le plus longtemps possible. Nous invitons nos collègues à notre droit à maintenir leur opposition. C'est dommage, comme mon collègue vient de le rappeler, qu'ils ne se